



TARIFS 2024/2025

LE CHOIX DU RÉGIME EST FAIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
(sauf accord spécifique de la direction)

1 - Contribution des Familles :

- ↻ 4^{ème}, 3^{ème} : ➤ par an : 799,00 €
- ↻ Seconde, Première, Terminale : ➤ par an : 946,00 €

Sont inclus : frais de photocopies, participation activités pédagogiques (sorties, visites, cinéma ou théâtre, animation pastorale...).

A l'exception des voyages scolaires avec hébergement, aucune autre participation financière ne sera demandée aux familles.

2 - Demi-pension et internat

Tarifs annualisés / stages, voyages, examens : périodes déduites

- ↻ $\frac{1}{2}$ PENSION ➤ 4 jours : ➤ par an : 979,00 €
- ↻ INTERNAT * ➤ 4 * jours : ➤ par an : 1 990,00 €
- 5 jours : ➤ par an : 2 213,00 €

(*) Départ mercredi 12 h - retour jeudi 7h50

N. B. : En cas d'absence au-delà de 15 jours, sur présentation du certificat médical, pension ou demi-pension seront déduites de la facture.

- Repas occasionnel : 9,30 €

- Hébergement pension complète pendant les stages : 71 € la semaine

- **FACTURATION** : 1 facture annuelle

- **PAIEMENT** :

- ↻ Par prélèvement bancaire : sur 10 mois d'octobre à juillet, le 10 de chaque mois.
- ↻ Par chèque : au début du trimestre ou du mois, à l'ordre du LTP Jeanne d'Arc.
- ↻ En espèces : en comptabilité
- ↻ Le paiement par virement reste une option possible

Site de simulation pour l'attribution des bourses (sauf 4^o-3^o) :

<https://bourses-calculateur.education.gouv.fr/lycee.php>